

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Pélissanne



MODIFICATION N°5 DU PLU

Sommaire : Pièces administratives

- Délibération du Conseil de la Métropole n° URBA-007-11104/21/CM du 16 décembre 2021 sollicitant de la Présidente l'engagement de la procédure n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Pélissanne
- Arrêté de Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° 22/110/CM du 13 mai 2022 engageant la procédure de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Pélissanne
- Délibération du Conseil de la Métropole n° URBA-018-12620/22/CM du 20 octobre 2022 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation dans le cadre de la procédure de modification n° 5 du PLU de Pélissanne
- Délibération du Conseil de la Métropole n° URBA-001-15787/24/CM du 22 février 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation du quartier l'Ensoleillé
- Délibération du Conseil de la Métropole n° URBA-028-16430/24/CM du 27 juin 2024 modifiant les éléments programmatiques du projet d'aménagement présentés dans la justification de l'ouverture à l'urbanisation du quartier l'Ensoleillé
- Délibération du Conseil de la Métropole n° URBA-008-16747/24/CM du 10 octobre 2024 approuvant le bilan de la concertation mené dans le cadre de la procédure de modification n° 5 du PLU de Pélissanne
- Décision n° E25000008/13 du 07 février 2025 du tribunal administratif de Marseille désignant le commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique de la modification n°5 du PLU de Pélissanne